



cmeC

Conseil des
ministres
de l'Éducation
(Canada)

**Réponse du Canada à la
6^e consultation sur la mise en œuvre de la Recommandation de l'UNESCO sur
l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et
l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales
(Recommandation de 1974)**

Octobre 2016

**Préparée par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
en collaboration avec
la Commission canadienne pour l'UNESCO**



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Canadian
Commission
for UNESCO

Commission
canadienne
pour l'UNESCO



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

**PRINCIPES DIRECTEURS POUR L'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
DES ÉTATS MEMBRES SUR L'APPLICATION DE LA RECOMMANDATION
SUR L'ÉDUCATION POUR LA COMPRÉHENSION, LA COOPÉRATION ET LA PAIX
INTERNATIONALES ET L'ÉDUCATION RELATIVE AUX DROITS DE L'HOMME
ET AUX LIBERTÉS FONDAMENTALES (1974)**
Adoptés lors de la 199^e session du Conseil exécutif

I. Introduction

A. À propos de la Recommandation de 1974

1. La Recommandation de l'UNESCO sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales (la Recommandation de 1974) vise à promouvoir la paix mondiale par la compréhension, la solidarité et la coopération internationales. Elle a été adoptée le 19 novembre 1974 par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 18^e session.
2. La Conférence générale « recommande aux États membres d'appliquer » les dispositions contenues dans la Recommandation de 1974 « en adoptant, sous forme de loi nationale ou autrement », des mesures qui fournissent un appui institutionnel (par exemple, des politiques et des systèmes) et pédagogique (par exemple la formation des enseignants, les matériels pédagogiques, l'équipement, etc.) à sa mise en œuvre, sur la base des « objectifs » énoncés au paragraphe 4 de la Recommandation « considérés comme des principes directeurs », tels que la perspective mondiale de l'éducation, la diversité culturelle, l'interdépendance, la communication, les droits et responsabilités, la solidarité et la coopération internationales et la résolution des problèmes, ainsi que d'autres principes¹, notamment :
 - la diversité culturelle et la tolérance ;
 - l'égalité et la non-discrimination ;
 - la paix et la non-violence ;
 - la justice et l'équité ;
 - les droits de l'homme et les libertés fondamentales ;
 - la survie et le bien-être de l'espèce humaine ;
 - la préservation de notre planète et la durabilité.
3. La Recommandation de 1974 s'applique à tous les niveaux de l'éducation formelle, non formelle et informelle, du préscolaire à l'enseignement supérieur, à l'éducation des adultes et à l'apprentissage tout au long de la vie. Elle concerne des domaines tels que l'éducation civique et éthique, l'éducation pour la compréhension, la solidarité et la coopération internationales et/ou des sujets connexes, tels que l'éducation à la paix, l'éducation aux droits de l'homme ou d'autres domaines d'étude qui mettent l'accent sur l'enseignement et l'apprentissage des principes ci-dessus ou qui y font référence. Au fil du temps, ces domaines ont évolué pour inclure d'autres thèmes² liés notamment à l'éducation en vue du développement durable, au changement climatique, à la citoyenneté mondiale ou encore à la prévention de l'extrémisme violent, qui sont également étroitement liés aux principes initiaux de la Recommandation de 1974.

¹ Ces principes sont énoncés tout au long de la Recommandation de 1974 et sont regroupés ici afin d'orienter le processus d'établissement des rapports.

² Il s'agit de thèmes qui sont étroitement liés aux principes de la Recommandation de 1974 et qui sont fréquemment intégrés dans les systèmes éducatifs nationaux. Le questionnaire y fait également référence.

B. Obligations en matière de présentation de rapports

4. La Conférence générale, à sa 18^e session, a recommandé « aux États membres de lui présenter [...] des rapports concernant la suite donnée par eux à la présente recommandation ». En outre, en application de l'article VIII de l'Acte constitutif de l'UNESCO, « [c]haque État membre adresse à l'Organisation [...] des rapports [...] sur la suite donnée aux recommandations et conventions visées à l'article IV, paragraphe 4 ».
5. Compte tenu de leur engagement politique en faveur de la Recommandation de 1974 et de la force morale de celle-ci, ainsi que des obligations qui en découlent en matière de présentation de rapports, tous les États membres sont tenus de rendre compte des mesures législatives qui ont été prises en application de la Recommandation, et indiquer en quoi les politiques et les programmes nationaux d'éducation sont en conformité avec ses dispositions. Les informations fournies par les États membres doivent démontrer dans quelle mesure les dispositions législatives et les pratiques respectent les engagements énoncés dans la Recommandation de 1974, en décrivant les normes juridiques ainsi que leur mise en œuvre effective.
6. Le texte intégral de la Recommandation de 1974 peut être consulté à l'adresse suivante : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13088&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

II. Comment remplir le questionnaire

- Le questionnaire ci-joint a été actualisé pour orienter les États membres et les aider à établir leurs rapports. Il a pour but de recueillir, de manière simplifiée, des informations sur la mesure dans laquelle les États membres ont intégré les principes de la Recommandation de 1974 dans leurs systèmes éducatifs, en mettant l'accent sur les établissements, les contenus, les enseignants, l'évaluation, les matériels/ressources, les possibilités d'apprentissage et les questions générales de mise en œuvre. Les réponses à ce questionnaire constitueront le rapport national officiel de chaque État membre.
- Un seul questionnaire par pays devra être soumis, qui sera considéré comme le rapport national officiel.
- Il est attendu des États membres disposant d'un système de gouvernance fédéral qu'ils fournissent des informations sur la mise en œuvre générale de la Recommandation de 1974 au niveau national, plutôt que sur sa mise en œuvre dans chacun de ses états fédérés. Un espace est également prévu, sous la question 29, pour toute information supplémentaire que tout État membre souhaiterait partager.
- Avant de remplir le questionnaire, les États membres sont encouragés à organiser les consultations nécessaires au sein et en dehors du Ministère de l'éducation/Gouvernement, notamment avec les principaux partenaires de la société civile concernés, afin de recueillir les informations/données.
- Les États membres ont le choix entre deux options pour soumettre le questionnaire :
 - (i) en ligne : le questionnaire peut être rempli et soumis en ligne ;
 - (ii) papier : le questionnaire peut être rempli par voie électronique et la version papier doit être envoyée au Sous-Directeur général de l'UNESCO pour l'éducation. Il est recommandé que le questionnaire soit rempli par le ministère en charge de l'éducation.

III. Renseignements concernant le répondant

1. Pays :

Canada

2. Nom et titre du répondant :

Antonella Manca-Mangoff, coordonnatrice, International

3. Institution/Département :

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

4. Adresse électronique :

a.manca-mangoff@cmecc.ca

5. Adresse postale :

95, avenue St Clair Ouest, bureau 1106
Toronto (Ontario) M4V 1N6
Canada

6. Téléphone :

1 416 962-8100

7. Date de soumission :

21 octobre 2016 (date prévue)

8. Signature : Ministre de l'éducation ou autre responsable désigné (par exemple le Directeur général de l'éducation, le Secrétaire général de la Commission nationale pour l'UNESCO ou autre)

Chantal C. Beaulieu
Directrice générale
Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]

IV. Questionnaire

1. Dans quelle mesure les principes directeurs de la Recommandation de 1974 (par exemple la diversité culturelle et la tolérance, l'égalité et la non-discrimination, la paix et la non-violence, la justice, les droits de l'homme et les libertés fondamentales, la survie et le bien-être de l'espèce humaine, la préservation de notre planète et la durabilité, etc.) sont-ils reflétés dans la constitution ou la législation de votre pays ?

Pas du tout 1 2 3 4 5 Totalement

Réponse : s. o.

2. Dans quelle mesure les principes de la Recommandation de 1974 sont-ils reflétés dans la/les politique(s) et les cadres éducatifs actuellement en vigueur dans votre pays ?

Pas du tout 1 2 3 4 5 Totalement

Réponse : s. o.

3. Veuillez fournir tout renseignement complémentaire sur les mesures prises par votre pays pour intégrer les principes de la Recommandation de 1974 dans les cadres constitutionnels, juridiques et politiques.

Quelques exemples d'initiatives qui ont lieu au Canada :

- Le ministère de l'Éducation de l'Alberta propose des politiques et des programmes qui peuvent modifier l'environnement de l'établissement scolaire, ce qui lui permet, en retour, d'offrir un espace plus positif à tous les élèves, indépendamment de leurs capacités, race, origine ethnique, culture ou religion. Le système d'éducation primaire-secondaire de l'Alberta reconnaît également l'importance de respecter les différences en matière d'orientation sexuelle, d'identité et d'expression du genre.
- En 2015, la *School Act* (Loi scolaire) de l'Alberta a été modifiée afin d'affirmer le droit de chaque élève à avoir accès à un environnement d'apprentissage accueillant, bienveillant, respectueux et sécuritaire qui respecte la diversité et favorise le sentiment d'appartenance et l'opinion positive de soi-même.
- La loi comprend des mesures contre l'intimidation et oblige les administrations scolaires à soutenir les activités et organisations d'élèves afin de promouvoir un environnement d'apprentissage accueillant, bienveillant, respectueux et sécuritaire, notamment les alliances gays-hétéros et allosexuels-hétéros.
- Toutes les administrations scolaires (publiques et privées) ont été enjointes d'assumer leurs responsabilités aux termes de la loi modifiée. Elles ont également été encouragées à rédiger des politiques et des procédures qui déterminent clairement la façon dont elles vont pouvoir répondre aux besoins de la communauté lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre et en questionnement (LGBTQ).
- Le ministère de l'Éducation de l'Alberta a rédigé un ensemble de lignes directrices et de pratiques exemplaires que les administrations scolaires peuvent utiliser pour appuyer leur travail avec les élèves ayant plusieurs identités ou expressions sexuelles. Les administrations scolaires doivent soumettre leurs politiques et pratiques au ministère de l'Éducation de l'Alberta aux fins d'examen, et le ministère collaborera étroitement avec elles pour cerner les lacunes et y apporter des solutions.
- *Alberta Advanced Education* (ministère de l'enseignement supérieur de l'Alberta) offre une subvention pour les collèges des Premières Nations à cinq collèges des Premières Nations en Alberta. Cette subvention permet aux collèges d'offrir leurs programmes sous une forme culturellement pertinente pour les apprenantes et apprenants autochtones et non autochtones.
- Pour ce qui est de la sécurité et de l'intégration dans les écoles, les modifications de la *Loi sur les écoles publiques* du Manitoba adoptées en 2013 (projet de loi 18) comprenaient une disposition exigeant des conseils scolaires qu'ils mettent en œuvre une politique sur le respect de la diversité humaine.
- La politique culturelle de la Nouvelle-Écosse, la stratégie sur le patrimoine, la politique en matière d'équité raciale du ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, les compétences transdisciplinaires et le document-cadre sur le programme d'études en sciences humaines pour le Canada atlantique ne sont que quelques-uns des exemples d'autres politiques et stratégies qui ont été élaborées et qui concordent avec les principes de la Recommandation de 1974. Toutes ces politiques ont eu une incidence sur la conception de divers aspects du programme d'études, qui servent tous à favoriser l'éducation pour la paix et la participation des citoyennes et citoyens.
- La version révisée des documents sur les programmes d'études en sciences humaines, en histoire-géographie et en études canadiennes et mondiales de l'Ontario comprend un « cadre d'orientation en éducation à la citoyenneté », qui sous-tend l'apprentissage décrit dans ces documents.
- Le *Code des droits de la personne de l'Ontario* — le tout premier au Canada — a été promulgué en 1962. Il a été mis à jour en 2012 afin d'inclure parmi les motifs de

discrimination prohibés l'identité sexuelle et l'expression de l'identité sexuelle.

- Le *Code des droits de la personne de la Saskatchewan*, initialement entré en vigueur le 7 août 1979, comprend des droits relatifs à la liberté d'expression et à la liberté d'association. Il a été modifié depuis, en vue d'interdire les discriminations fondées sur la religion, les croyances, l'état matrimonial, la situation de famille, le sexe, l'orientation sexuelle, les incapacités, l'âge, la couleur de la peau, l'ascendance, la nationalité, le lieu d'origine, la race ou les perceptions concernant la race, le fait de bénéficier de services publics ou l'identité de genre.

4. Au cours des cinq dernières années, y a-t-il eu une réforme de l'éducation/du curriculum ou un changement de politique ayant davantage mis l'accent sur les principes de la Recommandation de 1974 ?

- (a) Oui. Veuillez préciser ci-dessous :

Quelques exemples d'initiatives qui ont lieu au Canada :

- Le Plan d'action en matière d'éducation de la Nouvelle-Écosse, paru en janvier 2015, se concentre sur les efforts visant à simplifier le programme d'études et à favoriser la coordination et l'innovation. Il comprend des initiatives qui chercheront à incorporer l'éducation visant l'épanouissement personnel et le perfectionnement de la personnalité dans des matières comme la santé, les sciences sociales et l'éducation familiale. Le Plan d'action en matière d'éducation souligne combien il est important que les écoles offrent un milieu d'apprentissage positif et favorisant l'intégration, en devenant des exemples de lieux de tolérance, de respect et de responsabilité personnelle, grâce à des initiatives qui favorisent le développement des élèves en tant que citoyens de la planète et qui développent la sensibilisation culturelle et l'équité, en s'appuyant sur le programme d'études et les ressources pédagogiques.
- En Nouvelle-Écosse, les politiques et les pratiques se rapportant à la sécurité dans les écoles jouent également un rôle important sur le plan de l'harmonie sociale. Le ministère et les conseils scolaires collaborent depuis 2005 pour assurer la mise en œuvre de l'approche *Positive and Effective Behavioural Supports* – PEBS (structures de soutien favorisant les comportements positifs et constructifs), la *Politique provinciale sur le code de conduite dans les écoles* (2015) et une ressource pour le personnel enseignant intitulée *La gestion des problèmes de comportement – Créer des milieux propices d'apprentissage*. Ces efforts ont contribué à établir des stratégies efficaces de prévention et d'intervention, en vue de faire en sorte que les comportements restent positifs et que les écoles offrent un milieu sûr.
- En Ontario, on dispose d'un cadre juridique très complet et de subventions pour les programmes destinés à la mise en place dans les écoles d'un milieu sûr et inclusif dans lequel tout le monde se sent accepté. Dans toutes les versions révisées des documents du programme d'études de l'Ontario pour les différentes matières, on trouve une section, dans l'introduction, qui prodigue au personnel enseignant des conseils sur les questions d'équité et d'éducation inclusive dans la planification des programmes pour toutes les matières.
- Un plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018 a été mis en place par le gouvernement du Québec en novembre 2015. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec est un des partenaires dans l'élaboration et l'instauration du plan.
- Le 1^{er} juin 2012, la Colombie-Britannique a lancé sa stratégie d'envergure provinciale de lutte contre l'intimidation appelée « ERASE » (« *Expect respect, and a safe education* » – « pour le respect et la sécurité dans l'éducation »). Cette stratégie a aidé la Colombie-Britannique à réaliser des avancées importantes dans la mise en place, à l'échelle provinciale, d'une culture tenant compte des besoins des élèves sur le plan de leur santé affective, de leur bien-être et de leur sécurité. Nous avons, dans le cadre de la stratégie, offert à plus de

15 000 éducatrices et éducateurs, membres des forces de police et travailleuses et travailleurs en santé mentale auprès des enfants et des jeunes des formations sur la culture scolaire, le climat dans l'école et l'analyse des risques relatifs aux menaces de violences, avec comme nouvel aspect central les réseaux sociaux.

- En 2016, la Colombie-Britannique a annoncé que les conseils scolaires auraient désormais pour obligation de faire explicitement référence à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre et à l'expression de l'identité de genre dans leurs politiques de lutte contre l'intimidation. Ces changements sont conformes aux modifications apportées en 2016 au code des droits de la personne de la Colombie-Britannique, à la stratégie ERASE de lutte contre l'intimidation et au but commun à l'ensemble du secteur de la maternelle à la 12^e année dans la province, qui est de favoriser l'offre d'un milieu scolaire favorisant le respect et l'inclusion. Pour en savoir plus sur la stratégie ERASE : www.erasebullying.ca.

- (b) Non
- (c) Aucune information disponible

5. Si oui, veuillez indiquer les principes et les thèmes sur lesquels l'accent a été mis au cours des cinq dernières années (*veuillez cocher toutes les cases pertinentes*)

Paix et non-violence

- (a) Relations amicales entre les nations
- (b) Prévention de l'extrémisme violent
- (c) Prévention des autres formes de violence (notamment le harcèlement, la violence fondée sur le genre, la violence sexiste en milieu scolaire, etc.)

Droits de l'homme et libertés fondamentales

- (a) Égalité, inclusion et non-discrimination
- (b) Justice et équité
- (c) Éthique/morale/valeurs

Diversité culturelle et tolérance

- (a) Compréhension, solidarité et coopération internationales
- (b) Dialogue interculturel et interreligieux
- (c) Citoyenneté mondiale

Survie et bien-être de l'espèce humaine

- (a) Changement climatique
- (b) Durabilité environnementale, préservation de la planète
- (c) Développement, consommation et modes de vie durables
- (d) Autres principes/thèmes. Veuillez préciser ci-dessous :

6. Au cours des cinq dernières années, a-t-on créé une équipe spéciale, un groupe de travail, un bureau ou tout autre mécanisme au sein du gouvernement afin de faciliter l'application des principes/thèmes susmentionnés dans le domaine de l'éducation ?

- (a) Oui. Veuillez préciser ci-dessous (par exemple le nom, le département, la thématique, les fonctions, etc.) :

Quelques exemples d'initiatives qui ont lieu au Canada :

- Le Musée canadien pour les droits de la personne a été mis sur pied en 2008 à Winnipeg, au Manitoba. Ce musée, établi par le Parlement du Canada, a pour

but d'explorer le thème des droits de la personne, en mettant un accent particulier, mais non exclusif, sur le Canada, en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue (*Loi sur les musées*).

- En 2014, le comité ministériel sur l'éducation de la Nouvelle-Écosse a effectué le premier examen du système éducatif public de la province depuis 25 ans, dans l'optique de mettre en évidence les mesures à prendre pour renforcer ce système. Lors de cet examen, le comité s'est penché sur de nombreux aspects (programme d'études, technologie, résultats obtenus par les élèves, etc.) et sur la question de savoir comment adapter le système d'éducation afin de garantir la réussite de tous les élèves dans un environnement en pleine évolution. Cet examen a débouché sur le Plan d'action en matière d'éducation de la Nouvelle-Écosse, qui contient plus d'une centaine d'initiatives en vue de transformer le système éducatif de la province. Bon nombre de ces mesures portent sur les principes décrits dans la Recommandation de 1974.
- Il y a plus de cinq ans, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) du Québec a mis sur pied le Bureau de coordination du développement durable, dont le mandat est notamment de soutenir les ministères et organismes du gouvernement du Québec assujettis à la *Loi sur le développement durable* dans leur obligation de se doter d'un plan d'action en développement durable, en cohérence avec la Stratégie gouvernementale en développement durable.
- À la suite d'un rapport produit par le Groupe de travail sur l'éducation environnementale, l'Ontario a élaboré le cadre stratégique intitulé *Préparons nos élèves – préparons notre avenir : l'éducation environnementale dans les écoles de l'Ontario* (2009), qui guide désormais toutes les activités liées à l'éducation environnementale au ministère de l'Éducation, dans les conseils scolaires et dans les écoles de l'Ontario.
- Le ministère de l'Éducation de l'Alberta a entrepris un certain nombre d'initiatives qui suivent les principes susmentionnés. Parmi celles-ci, on compte :
 - la rédaction du document *Expression of Reconciliation for the Legacy of the Indian Residential School System* (expression de la réconciliation en ce qui a trait à l'héritage du système de pensionnats indiens) (ministère de l'Alberta et Relations autochtones Alberta);
 - la création d'une division au sein du ministère de l'Éducation de l'Alberta qui sera chargée de l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

- (b) Non
- (c) Aucune information disponible

7. Parmi les principes et les thèmes suivants, ou similaires, lesquels sont enseignés dans votre système éducatif formel dans le cadre du curriculum ? (*veuillez cocher toutes les cases pertinentes*)

Paix et non-violence

- (a) Relations amicales entre les nations
- (b) Prévention de l'extrémisme violent
- (c) Prévention des autres formes de violence (notamment le harcèlement, la violence fondée sur le genre, la violence sexiste en milieu scolaire, etc.)

Droits de l'homme et libertés fondamentales

- (a) Égalité, inclusion et non-discrimination
- (b) Justice et équité
- (c) Éthique/morale/valeurs

Diversité culturelle et tolérance

- (a) Compréhension, solidarité et coopération internationales
- (b) Dialogue interculturel et interreligieux
- (c) Citoyenneté mondiale

Survie et bien-être de l'espèce humaine

- (a) Changement climatique
- (b) Durabilité environnementale, préservation de la planète
- (c) Développement, consommation et modes de vie durables
- (d) Autres principes/thèmes. Veuillez préciser ci-dessous :

Quelques exemples d'initiatives qui ont lieu au Canada :

- Le Manitoba s'est engagé à l'égard de l'éducation au développement durable (EDD), qui consiste à intégrer les principaux thèmes du développement durable (réduction de la pauvreté, droits de la personne, protection de l'environnement, promotion de la santé et changement climatique) dans le système éducatif. L'EDD est un concept complexe et en pleine évolution, qui exige un apprentissage sur les principaux thèmes selon une perspective sociale, culturelle, environnementale et économique. Elle explore les relations et les liens d'interdépendance entre ces différents facteurs. http://www.edu.gov.mb.ca/m12/dev_durable/index.html
- Au Québec, comme le système collégial fonctionne selon une approche par compétences, les sujets précis abordés dans les cours sont du ressort des établissements. Formellement, les seuls thèmes que le ministère impose sont « justice et équité » ainsi qu'« éthique/morale/valeur » dans le cours de philosophie « Éthique et politique ». La plupart des autres principes et thèmes peuvent être traités dans différents cours de la formation générale et spécifique selon le libre arbitre des enseignantes et enseignants et de la direction des collèges.

8. Dans quelles matières ces principes et thèmes sont-ils notamment enseignés ? (veuillez cocher toutes les cases pertinentes et les numéroter par ordre d'importance)

- (a) Éducation artistique
- (b) Éducation civique ou à la citoyenneté
- (c) Éthique/cours de morale
- (d) Géographie
- (e) Éducation à la santé et éducation physique et sportive
- (f) Histoire
- (g) Langues
- (h) Éducation religieuse
- (i) Sciences
- (d) Sciences sociales
- (k) Autre. Veuillez préciser ci-dessous :

À la suite du lancement de la *Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive* en 2009, tous les conseils scolaires ont mis en place une politique d'équité et d'éducation inclusive. L'un des aspects clés de cette stratégie est qu'elle aide les conseils scolaires et les écoles à incorporer les principes de l'équité et de

l'éducation inclusive dans l'ensemble des milieux d'apprentissage et dans tous les aspects de leur fonctionnement.

9. Veuillez indiquer les niveaux d'éducation auxquels ces principes et/ou thèmes sont enseignés (*veuillez cocher toutes les cases pertinentes*)

- (a) Préscolaire
- (b) Primaire
- (c) Secondaire
- (d) Enseignement postsecondaire/supérieur
- (e) Autre. Veuillez préciser ci-dessous (par exemple, éducation des adultes, EFTP, etc.) :

L'un des aspects clés de la *Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive* est la mise à contribution des parents. En 2010, le gouvernement de l'Ontario a publié sa *Politique de participation des parents pour les écoles de l'Ontario*. Cette politique entérine et soutient une vision voulant que les parents soient reconnus à leur juste valeur en tant que partenaires et qu'ils participent activement à l'éducation de leurs enfants.

10. Veuillez indiquer les approches de mise en œuvre appliquées pour enseigner ces principes et thèmes (*veuillez cocher toutes les cases pertinentes*)

- (a) Approche intégrée (par exemple, en établissant des liens entre toutes les disciplines, en associant le curriculum aux expériences d'apprentissage dans la communauté et la vie à l'extérieur de l'école)
- (b) Approche interdisciplinaire (par exemple, les principes et les thèmes sont enseignés dans plusieurs disciplines/matières du curriculum)
- (c) Approche à l'échelle de l'école (par exemple, en intégrant les principes et les thèmes dans la philosophie, la gestion, le curriculum, la formation des enseignants, les pratiques d'enseignement et l'environnement d'apprentissage de l'école)
- (d) En tant que matière distincte. Veuillez indiquer les matières ci-dessous (par exemple, l'éducation civique) :

Quelques exemples d'initiatives qui ont lieu au Canada :

- Cours de philosophie au Québec (collégial)
- Cours Civisme et citoyenneté en Ontario (10^e année)

11. Globalement, le nombre d'heures d'enseignement des principes et des thèmes susmentionnés vous semble-t-il suffisant ?

Pas du tout 1 2 3 4 5 Totalem

12. À quel point les principes et les thèmes susmentionnés sont-ils reflétés dans le programme de formation initiale des enseignants ?

Pas du tout 1 2 3 4 5 Totalem

13. À quel niveau d'éducation les enseignants ont-ils reçu une formation reflétant les principes et les thèmes susmentionnés ? *(veuillez cocher toutes les cases pertinentes)*
- (a) Préscolaire
 - (b) Primaire
 - (c) Secondaire
 - (d) Enseignement postsecondaire/supérieur
 - (e) Autre. Veuillez préciser ci-dessous (par exemple, éducation des adultes, EFTP, etc.) :

Cours menant à une qualification additionnelle (QA) et cours spécialisés pour le personnel enseignant de l'Ontario.

14. Veuillez indiquer le pourcentage global d'enseignants ayant été formés à ces principes et thèmes par le biais de la formation continue et du perfectionnement professionnel des enseignants.
- (a) 0 – 20 %
 - (b) 21 – 40 %
 - (c) 41 – 60 %
 - (d) 61 – 80 %
 - (e) 81 – 100 %

Réponse : s. o.

15. De manière générale, les principes et les thèmes susmentionnés sont-ils inclus dans les évaluations/examens des élèves ?
- (a) Oui
 - (b) Non
 - (c) Aucune information disponible

Si oui, veuillez indiquer lesquelles des dimensions d'apprentissage suivantes ont été incluses dans les dernières évaluations/examens des élèves *(veuillez cocher toutes les cases pertinentes)*.

- (a) Connaissances
- (b) Aptitudes et compétences
- (c) Valeurs et attitudes
- (d) Comportement
- (e) Aucune
- (f) Aucune information disponible

16. Parmi les dimensions d'apprentissage suivantes, quelles sont celles que votre pays prévoit de renforcer dans les évaluations/examens des élèves pour les cinq prochaines années, en ce qui concerne les principes et les thèmes susmentionnés ? (veuillez cocher toutes les cases pertinentes)
- (a) Connaissances
 - (b) Aptitudes et compétences
 - (c) Valeurs et attitudes
 - (d) Comportement
 - (e) Aucune
 - (f) Aucune information disponible

17. Si les principes et les thèmes susmentionnés ne figurent pas dans les évaluations/examens des élèves, veuillez indiquer pourquoi (par exemple, ils ne sont pas une priorité, manque de fonds/d'expertise, etc.)

18. Dans quelle mesure disposez-vous de matériels d'enseignement et de ressources pédagogiques adaptés (notamment les TIC et les matériels audiovisuels) pour enseigner/mettre en pratique les principes ci-dessous et motiver les élèves ? (veuillez cocher toutes les cases pertinentes)

- | | | | | | | | | | | | |
|---|-------------|-----------------------|---|-----------------------|---|-----------------------|---|----------------------------------|---|----------------------------------|----------------|
| (a) Paix et non-violence | Pas du tout | <input type="radio"/> | 1 | <input type="radio"/> | 2 | <input type="radio"/> | 3 | <input checked="" type="radio"/> | 4 | <input type="radio"/> | 5 Suffisamment |
| (b) Droits de l'homme et libertés fondamentales | Pas du tout | <input type="radio"/> | 1 | <input type="radio"/> | 2 | <input type="radio"/> | 3 | <input checked="" type="radio"/> | 4 | <input type="radio"/> | 5 Suffisamment |
| (c) Diversité culturelle et tolérance | Pas du tout | <input type="radio"/> | 1 | <input type="radio"/> | 2 | <input type="radio"/> | 3 | <input checked="" type="radio"/> | 4 | <input type="radio"/> | 5 Suffisamment |
| (d) Bien-être et survie de l'espèce humaine | Pas du tout | <input type="radio"/> | 1 | <input type="radio"/> | 2 | <input type="radio"/> | 3 | <input checked="" type="radio"/> | 4 | <input type="radio"/> | 5 Suffisamment |
| (e) Autre. Veuillez préciser ci-dessous : | Pas du tout | <input type="radio"/> | 1 | <input type="radio"/> | 2 | <input type="radio"/> | 3 | <input type="radio"/> | 4 | <input checked="" type="radio"/> | 5 Suffisamment |

Au Québec, dans le cadre de référence socioculturel pour l'évaluation du matériel didactique, on retrouve notamment le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes. À cet effet, il faut s'assurer que les textes sont rédigés de manière non sexiste, que le matériel est exempt de discrimination et de stéréotypes, que les deux sexes sont représentés de manière égalitaire et en interaction. De plus, les deux sexes doivent être représentés en proportions égales.

19. Une révision des manuels scolaires a-t-elle été menée au cours des cinq dernières années afin de refléter les principes et les thèmes susmentionnés ?

- (a) Oui. Veuillez préciser (par exemple, pour inclure quels principes et quels thèmes dans quelle matière, niveau d'éducation, etc.)

Quelques exemples d'initiatives qui ont lieu au Canada :

- En Nouvelle-Écosse, les manuels scolaires n'ont pas été révisés, mais globalement, tant les ressources imprimées que les ressources en ligne ont été révisées.
- Les programmes de sciences humaines de la Saskatchewan (4^e, 5^e, 6^e, 7^e et 8^e année) ont été révisés.

- (b) Non
- (c) Aucune information disponible

20. Parmi les approches pédagogiques/principes d'apprentissage suivants, veuillez indiquer lesquels ont été appliqués dans la mise en œuvre de la Recommandation de 1974. (*veuillez cocher toutes les cases pertinentes*)

- (a) Approche axée sur l'élève
- (b) Approche innovante et créative
- (c) Approche participative et interactive
- (d) Approche à l'échelle de l'école
- (e) Recherche et expérimentation
- (f) Éducation artistique et sportive
- (g) Écoles adaptées aux besoins des enfants
- (h) Autre. Veuillez préciser ci-dessous :

Quelques exemples d'initiatives qui ont lieu au Canada :

- En Ontario, la « conception inclusive » définit un processus et une approche pour soutenir les leaders de l'éducation et pour offrir le leadership nécessaire pour réaliser un engagement commun à apporter le meilleur soutien possible à tous les élèves. Il s'agit d'un plan ciblé conçu en vue de situer les besoins des élèves marginalisés au premier plan dans le processus de planification de l'amélioration.
- En Ontario, la collaboration professionnelle se définit comme l'ensemble des professionnelles et professionnels — à tous les niveaux du système d'éducation — qui travaillent ensemble, échangeant leurs connaissances, leurs habiletés et leur expérience en vue d'améliorer le rendement et le bien-être des élèves et du personnel.

21. Quels types de programmes et pratiques sont mis en œuvre afin de permettre aux élèves de découvrir d'autres cultures et d'interagir avec des individus de différents milieux (par exemple, culturels, ethniques, religieux) ? (*veuillez cocher toutes les cases pertinentes*)

- (a) Programmes d'échanges d'étudiants
- (b) Jumelages avec d'autres établissements d'enseignement (niveau régional/international)
- (c) Relier les écoles/classes avec celles d'autres pays par le biais d'internet/des réseaux sociaux
- (d) Projets collaboratifs
- (e) Travail communautaire/ Participation aux activités/ manifestations communautaires/locales
- (f) Autre. Veuillez préciser ci-dessous :

Quelques exemples d'initiatives qui ont lieu au Canada :

- L'Ontario est l'une des instances les plus diverses dans le monde. Pour réaliser son objectif, qui est de faire du système éducatif de la province le plus équitable au monde, le ministère de l'Éducation collabore avec les conseils scolaires et les partenaires communautaires en vue de s'assurer que les écoles de l'Ontario adhèrent à la promotion de cette diversité et ne se contentent pas de tolérer et de célébrer la diversité, mais cherchent à favoriser le respect et l'intégration de toutes et de tous.
- Pour faciliter la mise en œuvre de la *Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive* (EEI), l'Ontario collabore avec diverses parties prenantes, dont la *Canadian Multifaith Federation – CMF* (fédération multiconfessionnelle du Canada), qui offre des formations aux éducatrices et éducateurs et qui aide les conseils scolaires à réexaminer leurs processus relatifs à l'offre d'aménagements d'ordre religieux. La CMF a également élaboré un manuel pour aider les écoles et les conseils scolaires à réexaminer, à peaufiner et à mettre en œuvre leurs lignes directrices en

22. Y a-t-il eu une augmentation du nombre de ces programmes et pratiques mis en œuvre au cours des cinq dernières années ?

- (a) Oui. Veuillez préciser (par exemple, nouvelle(s) pédagogie(s) introduite(s), dans quelle matière, thèmes/projets pluridisciplinaires, etc.)

Quelques exemples d'initiatives qui ont lieu au Canada :

- Le but de la stratégie EEI de l'Ontario est d'aider la communauté éducative à dépister et à éliminer les préjugés discriminatoires et les obstacles systémiques, en vue de favoriser la réussite scolaire et le bien-être des élèves. Les 72 conseils scolaires ont tous une politique en matière d'équité et d'éducation inclusive, qui comprend une ligne directrice sur les aménagements religieux. La *Loi sur l'éducation* de l'Ontario exige de tous les conseils scolaires qu'ils mettent en place une politique en matière d'équité et d'éducation inclusive. La Commission des droits de la personne de l'Ontario apporte un soutien actif à la stratégie EEI et elle a offert au secteur éducatif des programmes d'apprentissage et de formation professionnelle sur les droits de la personne, les aménagements religieux et la lutte contre le racisme, entre autres sujets pertinents.
- Le ministère de l'Éducation de l'Ontario continue de collaborer avec les conseils scolaires, les fédérations d'enseignantes et d'enseignants, les organismes communautaires et les autres parties intéressées en vue de favoriser la mise en œuvre de sa *Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive*. Parmi les initiatives concernées, on note des projets encourageant les élèves du secondaire à lutter contre les discriminations et l'intimidation en explorant des thèmes comme l'identité, la diversité et les stéréotypes, l'offre de formations aux éducatrices et éducateurs et l'offre d'une aide aux conseils scolaires pour qu'ils réexaminent leurs processus en vue de proposer des aménagements en fonction de la religion des gens.

- (b) Non
- (c) Aucune information disponible

23. Au niveau de l'école, quelles sont les possibilités offertes aux élèves de participer à des processus de prise de décisions les concernant ? (veuillez cocher toutes les cases pertinentes)

- (a) Gouvernance de l'école/prise de décision
- (b) Conseil d'élèves ou organes similaires
- (c) Clubs d'étudiants
- (d) Aucune
- (e) Autre. Veuillez préciser ci-dessous :

Quelques exemples d'initiatives qui ont lieu au Canada :

- En 2008, le ministère de l'Éducation de l'Ontario a lancé, dans le cadre de sa Stratégie visant la réussite des élèves, l'initiative *La voix des élèves*, en vue de s'informer directement auprès des élèves sur ce qui les aiderait à renforcer ou à retrouver leur motivation vis-à-vis de l'apprentissage, notamment en améliorant la communication entre les élèves et l'ensemble des membres de la communauté éducative. Les programmes de l'initiative provinciale *La voix des élèves* comprennent plusieurs initiatives et ressources, comme les suivantes :
 - Le Conseil consultatif ministériel des élèves (CCME) est un groupe composé d'une soixantaine d'élèves venant de toutes les régions de la province et ayant une expérience vécue très variée. Ces élèves sont

nommés par le ministre dans le cadre d'un processus de candidature et d'examen des demandes. Le groupe se réunit deux fois par an pour offrir des conseils et des commentaires sur les politiques et les programmes du ministère.

- Le programme *Exprime-toi* octroie des fonds aux écoles pour aider les élèves à diriger des projets. Ces projets sont conçus en vue de renforcer la participation des élèves (sur le plan scolaire, social et intellectuel).
- En Saskatchewan, un ou deux élèves du secondaire sont censés faire partie du conseil scolaire communautaire dans les établissements qui offrent des crédits au secondaire pour une telle activité.
- Le ministère de l'Éducation de l'Alberta a mis en place un conseil consultatif ministériel des élèves.

24. Veuillez indiquer si les principes et les thèmes susmentionnés sont reflétés dans les programmes proposés en dehors du système scolaire (*veuillez cocher toutes les cases pertinentes*)

- (a) Éducation non formelle
- (b) Éducation informelle
- (c) Éducation des adultes
- (d) Éducation à l'aide des médias
- (e) Aucune information disponible
- (f) Informations supplémentaires :

25. Comment évalueriez-vous la mise en œuvre générale actuelle des principes de la Recommandation de 1974 ?

- Pas encore mise en œuvre 1 2 3 4 5 Pleinement mise en œuvre

26. Par rapport à il y a cinq ans, comment évalueriez-vous l'état actuel de mise en œuvre de la Recommandation de 1974 ?

- Pas meilleur 1 2 3 4 5 Meilleur

27. Si peu ou pas de progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de la Recommandation de 1974, quels ont été les principaux obstacles rencontrés ? (*veuillez cocher toutes les cases pertinentes*)

- (a) Pas une priorité politique/stratégique
- (b) Absence d'initiatives éducatives/curriculaires/pédagogiques
- (c) Ressources insuffisantes (financières, techniques, humaines)
- (d) Demandes concurrentes
- (e) Autre et/ou commentaire de votre choix :

28. Si des progrès ont été accomplis, quels ont été les facteurs déterminants ? (*veuillez cocher toutes les cases pertinentes*)

- (a) Priorité politique/stratégique
- (b) Initiatives éducatives/curriculaires/pédagogiques mises en œuvre
- (c) Demande accrue (des parents, de la communauté, des responsables politiques, etc.)
- (d) Disponibilité des ressources (financières, techniques, humaines)
- (e) Autre et/ou commentaire de votre choix :

Quelques exemples d'initiatives qui ont lieu au Canada :

- Modifications législatives au Québec.
- L'Ontario subventionne et soutient explicitement les initiatives en matière d'équité, en partenariat avec diverses parties intéressées.

29. Veuillez indiquer dans le cadre ci-dessous tout autre renseignement que vous souhaiteriez nous faire parvenir concernant la mise en œuvre de la Recommandation de 1974 dans votre pays. Vous pouvez fournir des informations complémentaires sur un point ou soulever toute autre question qui n'aurait pas été abordée dans ce questionnaire.

CADRES JURIDIQUES

Au Canada, en vertu de la *Loi constitutionnelle* de 1867, les provinces ont le pouvoir exclusif de légiférer en matière d'éducation. Les territoires exercent des pouvoirs semblables, par délégation du gouvernement fédéral. La loi sur l'éducation ou la loi scolaire de chaque province ou de chaque territoire précise qui a le droit de fréquenter l'école, et malgré des différences dans la formulation des dispositions, les principes généraux sont les mêmes dans tous les cas : tous les enfants ont le droit de fréquenter une école publique s'ils répondent aux critères d'âge et de résidence, et cette scolarité doit leur être offerte gratuitement.

Le gouvernement fédéral partage avec les Premières Nations la responsabilité de l'éducation des enfants qui vivent habituellement dans une réserve et fréquentent une école qui relève du gouvernement fédéral, de la province ou d'une bande.

La Recommandation de 1974 de l'UNESCO n'est pas bien connue au Canada, mais les principes qu'elle énonce sont des éléments importants des politiques en éducation, à la fois dans les systèmes scolaires formels et dans de nombreux domaines de l'éducation non formelle. Au niveau de tous les systèmes d'éducation au Canada, les responsables de l'élaboration des politiques, les chercheuses et chercheurs et les enseignantes et enseignants continuent de développer des programmes d'éducation à la citoyenneté et d'intégrer la paix, les droits de la personne et l'éducation mondiale dans les programmes d'études.

SYSTÈMES ÉDUCATIFS AU CANADA

Responsabilité de l'éducation

Au Canada, l'éducation est décentralisée. Il n'y a donc pas de ministère fédéral de l'éducation ni de système pancanadien intégré. La *Loi constitutionnelle de 1867* attribue en exclusivité aux provinces la responsabilité de légiférer en la matière. Comme le précisent les lois fédérales de création des trois territoires que sont le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, chacun des trois a une responsabilité comparable. Il y a dans les 10 provinces et les trois territoires initiaux un ministère de l'éducation dont relèvent l'organisation, la prestation et l'évaluation des services d'éducation primaire et secondaire. Les établissements d'enseignement postsecondaire jouissent d'un degré d'autonomie variable à l'égard du gouvernement provincial ou territorial. Les ministres responsables de l'éducation dans les provinces et les territoires se réunissent au CMEC pour discuter de questions d'intérêt mutuel, lancer ensemble des initiatives éducationnelles et représenter les intérêts des provinces et des territoires en matière d'éducation à l'échelle

pancanadienne et internationale.

Quatre piliers de l'apprentissage à vie

Dans la déclaration ministérielle intitulée *L'Éducation au Canada – Horizon 2020* (<http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/187/CMEC-2020-DECLARATION.F.pdf>), le CMEC a établi quatre piliers de l'apprentissage à vie, accompagnés d'engagements qui correspondent aux éléments de la Recommandation de l'UNESCO :

- *Apprentissage et développement de la petite enfance* : Tous les enfants doivent avoir accès à une éducation préscolaire de haute qualité, qui les prépare à apprendre dès leur entrée à l'école.
- *Systèmes scolaires primaires et secondaires* : Tous les enfants inscrits dans nos systèmes scolaires du primaire au secondaire méritent un enseignement et des possibilités d'apprentissage inclusifs, qui leur permettent d'acquérir des compétences de calibre mondial en littératie, en numératie et en sciences.
- *Enseignement postsecondaire* : Le Canada doit accroître le nombre d'étudiantes et étudiants qui font des études postsecondaires grâce au renforcement de la qualité et de l'accessibilité de l'enseignement postsecondaire.
- *Apprentissage et développement des compétences des adultes* : Le Canada doit développer un système accessible, diversifié et intégré d'apprentissage et de développement des compétences des adultes qui permette de satisfaire aux besoins des Canadiennes et Canadiens en matière de formation.

DIFFÉRENCES RÉGIONALES ET LÉGISLATION PROVINCIALE ET TERRITORIALE

Il y a certes de nombreuses similarités entre les systèmes d'éducation des provinces et des territoires, mais également de grandes différences, tributaires de la géographie, de l'histoire, de la culture et des besoins que le tout entraîne pour les populations. La nature exhaustive et diversifiée et la grande accessibilité des systèmes d'éducation reflètent l'importance que la société accorde à l'éducation. Le document intitulé « L'Éducation au Canada : une vue d'ensemble » (<http://cmec.ca/298/L-education-au-Canada--une-vue-d-ensemble/index.html>) fournit des informations plus précises sur les systèmes d'éducation au Canada.

Chaque province ou chaque territoire a sa propre législation et ses propres procédures sur les droits de la personne, ainsi que son propre programme d'études et sa propre initiative de promouvoir la paix dans le monde par la compréhension entre les peuples, la solidarité et la coopération.

Nous vous remercions de votre aimable collaboration!